

RAPPORT DE LA CINEMATHEQUE SUISSE

Congrès FIAF - octobre 1954

Situation générale

Disons d'emblée que le développement de la Cinémathèque suisse se déroule favorablement. Si notre position financière est encore précaire, nous avons l'avantage de signaler que les démarches entreprises auprès de l'Etat de Vaud viennent d'aboutir, ce qui donnera lieu à l'attribution d'une subvention cantonale annuelle dont le montant va être déterminé prochainement.

Relations avec les ciné-clubs

A la suite d'importants changements survenus au Comité de la Fédération suisse des Ciné-Clubs (F.S.C.C.), les relations de notre Institution avec cette fédération se sont normalisées. Nous avons actuellement trouvé l'équilibre indispensable qui nous a fait défaut durant plusieurs années, en ce qui concerne notre collaboration avec les milieux culturels et les associations professionnelles. Cet équilibre nous permet d'envisager dorénavant une activité saine.

Bulletin

Pour pouvoir donner aux autorités, aux milieux professionnels, aux ciné-clubs, aux membres du corps enseignant et au public qui s'intéresse aux questions cinématographiques des renseignements précis au sujet de notre activité, nous avons créé un bulletin d'information qui paraîtra tous les deux mois (nous venons de vous remettre un exemplaire du premier numéro).

Il est évident que nous serions heureux de consacrer dans cette publication une place à la FIAF en général ou à l'une ou l'autre des cinémathèques étrangères. Il est prévu d'envoyer régulièrement ce bulletin à tous les membres de la FIAF.

Bibliothèque internationale

Trois cinémathèques seulement ont envoyé des livres à la Bibliothèque internationale du Cinéma, dont le siège - rappelons-le - est à Lausanne. Un fichier a été constitué, mais nous faisons appel à tous, pour que les promesses soient tenues et pour que les dépôts se multiplient au cours de l'hiver qui s'annonce. Précisons que nous avons obtenu la franchise douanière dans ce domaine.

Télévision

Les démarches entreprises auprès de la direction du Service de télévision de la Société Suisse de Radiodiffusion ont abouti à un accord de principe.

M. Buache s'est rendu à Bruxelles, en vue d'étudier les modalités de la collaboration "Cinémathèque - Télévision" en Belgique. C'est sur la base de ce qui se fait dans ce pays que nous avons établi notre accord. Dès le mois de novembre, nous procéderons à l'application de ces principes en Suisse et nous nous proposons de réaliser une dizaine d'émissions au cours de l'hiver prochain.

Cinémathèque du Film pédagogique

Dans le cadre de la spécialisation des cinémathèques, il a été décidé à Amsterdam de nous confier la charge de la Cinémathèque du Film pédagogique et d'enseignement. Pour l'instant, cette décision demeure lettre morte.

Relations avec les membres de la FIAF

Nous avons reçu de nombreux films en prêt limité de la plupart des cinémathèques et, de notre côté, nous avons remis à tous ceux qui nous l'ont demandé, les films tirés de nos collections.

Il s'agit uniquement d'échanges temporaires, car nos ressources ne nous permettent pas d'envisager le tirage de copies ou de contre-types.

Organisation technique

Nous disposons, 12 Place de la Cathédrale, de deux bureaux, dont l'un est utilisé pour le service administratif, l'autre faisant fonction de salle de lecture.

Grâce à la compréhension de la Commune de Lausanne, nous pouvons compter sur les services permanents d'un employé de bureau. Toutefois, ce personnel, choisi parmi les personnes momentanément sans emploi, présente un grave inconvénient qui se traduit par le changement constant de cet employé, de mois en mois.

Notre opérateur, dont le travail consistait à contrôler les films et à maintenir l'ordre dans les blockhaus et au laboratoire, nous a quitté. Ce départ pose pour nous un grave problème de remplacement qui ne pourra être résolu qu'après le versement de la subvention du Canton de Vaud. Nous nous trouvons ainsi dans l'obligation d'utiliser des aides bénévoles.

Freddy Buache dirige en permanence, à lui seul, le service administratif et le service technique. Dans la mesure de son temps disponible, René Favre lui apporte l'aide indispensable, tout en tenant les comptes de la Cinémathèque suisse.

Conclusions

Malgré ces conditions de travail très aléatoires tant au point de vue financier qu'en ce qui concerne notre personnel, nous pensons pouvoir envisager l'avenir avec confiance et nous sommes persuadés que la Cinémathèque suisse est en plein essor.

Lausanne, le 13 octobre 1954

Freddy BUACHE